



Décision de radiodiffusion CRTC 2009-343

Référence au processus : 2009-114

Autre référence :
Décision de radiodiffusion 2006-239

Ottawa, le 12 juin 2009

Gol TV (Canada) Ltd.
L'ensemble du Canada

Demande 2009-0337-9, reçue le 10 février 2009

Gol TV – modification de licence

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par Gol TV (Canada) Ltd. en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 2 appelée Gol TV (approuvée à l'origine sous le nom The Soccer Net) en prorogeant, jusqu'à la fin de la période de sa licence, l'autorisation accordée dans la décision de radiodiffusion 2006-239 afin de permettre la distribution de ce service en format haute définition (HD). Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.
2. Conformément à l'approche du Conseil en matière de services spécialisés en HD énoncée dans les avis publics de radiodiffusion 2003-61 et 2006-74, et compte tenu des changements à cette approche annoncés dans l'avis public de radiodiffusion 2008-100, la licence sera assujettie à la **condition de licence** suivante jusqu'à la fin de la période de licence actuelle :

La titulaire est autorisée à offrir pour distribution une version de son service en format haute définition (HD), pourvu qu'au moins 95 % des composantes visuelles et sonores des versions améliorée et définition standard du service soient les mêmes, à l'exclusion des messages publicitaires et de toute partie du service distribuée par un signal secondaire. De plus, toute la programmation qui constituera la différence de 5 % sera offerte en HD.

Secrétaire général

Documents connexes

- *Cadres réglementaires des entreprises de distribution de radiodiffusion et des services de programmation facultatifs* – Politique réglementaire, avis public de radiodiffusion CRTC 2008-100, 30 octobre 2008

- *Cadre de réglementation de l'attribution de licence et de la distribution des services payants et spécialisés à haute définition*, avis public de radiodiffusion CRTC 2006-74, 15 juin 2006
- *Gol TV – modification de licence*, décision de radiodiffusion CRTC 2006-239, 9 juin 2006
- *Cadre de réglementation pour la distribution de signaux de télévision numérique*, avis public de radiodiffusion CRTC 2003-61, 11 novembre 2003

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.